

# COMMUNE DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif constitue le 1<sup>er</sup> acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Commune. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

La présente proposition budgétaire est présentée avec la reprise des résultats de l'exercice 2024.

## Le budget en chiffres

La section de fonctionnement s'élève à 2 371 954 € dont 349 966 € épargnés pour financer l'investissement.

La section d'investissement s'élève à 2 774 644 € constitués en partie des dépenses d'équipement et d'études et en opérations financières (emprunt, FCTVA...).

## Le fonctionnement

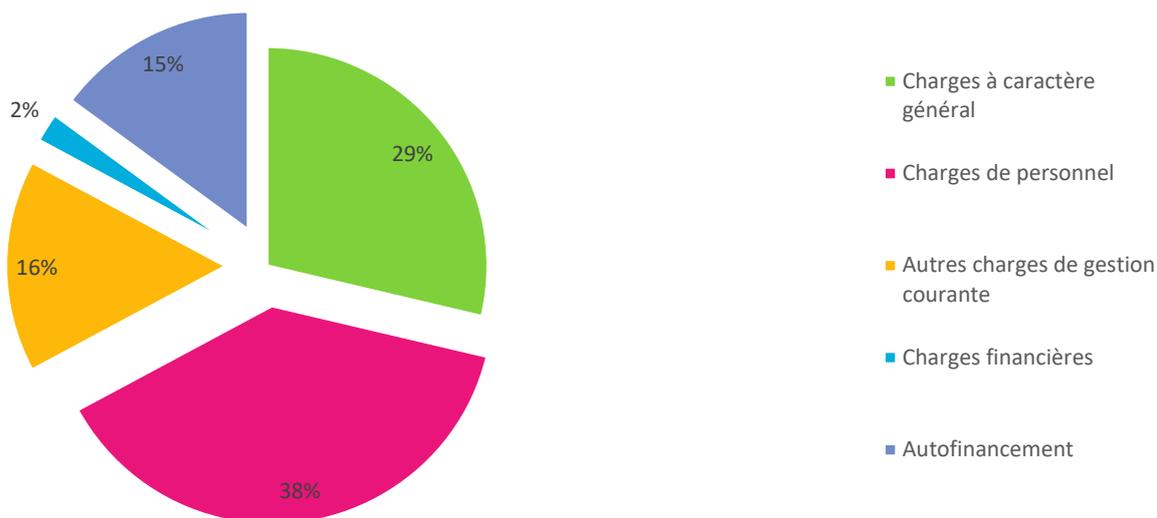
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population et aux usagers (régies de recettes, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 2 018 551 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement avant de recourir à un emprunt nouveau.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2 371 954 €



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023 BP - DM	Année 2024 BP - DM	Propositions 2025
<b>011 - Charges à caractère général</b>	698 000.00	792 200.00	<b>680 870.00</b>
<b>60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>	335 500.00	385 500.00	281 100.00
<b>61 - SERVICES EXTERIEURS</b>	195 600.00	234 500.00	244 500.00
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	136 800.00	130 200.00	146 770.00
<b>63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	30 100.00	42 000.00	8 500.00
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	898 600.00	999 300.00	<b>911 500.00</b>
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	20 000.00	7 500.00	0.00
<b>63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	23 100.00	23 000.00	25 000.00
<b>64 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	855 500.00	968 800.00	886 500.00
<b>014- Atténuations de produits</b>	0.00	2 287.00	<b>0.00</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	344 110.00	357 190.00	<b>373 550.00</b>
<b>66 - Charges financières</b>	33 325.00	51 012.00	<b>52 631.00</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	84 000.00	40 300.00	<b>0.00</b>
<b>68 - Dotations provisions semi-budgétaires</b>		400.00	<b>0.00</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	2 058 035.00	2 242 689.00	<b>2 018 551.00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	409 059.00	380 494.00	<b>353 403.00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 467 094.00</b>	<b>2 623 183.00</b>	<b>2 371 954.00</b>

Le chapitre 011 – charges à caractère général regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie, petit matériel pour les ateliers, impôts et taxes, primes assurances, contrat de maintenance, entretien de biens mobiliers et véhicules, prestations diverses, fêtes et cérémonies, supports de communication ... L'article « Fêtes et Cérémonies » est élargi aux frais de publication.

Les charges de personnel s'établissent à 911 500 €. Les éléments clés de ce chapitre sont : le recrutement en cours d'année d'un médiateur culturel et d'un jardinier-paysagiste, ainsi qu'une éventuelle hausse de la valeur du point d'indice.

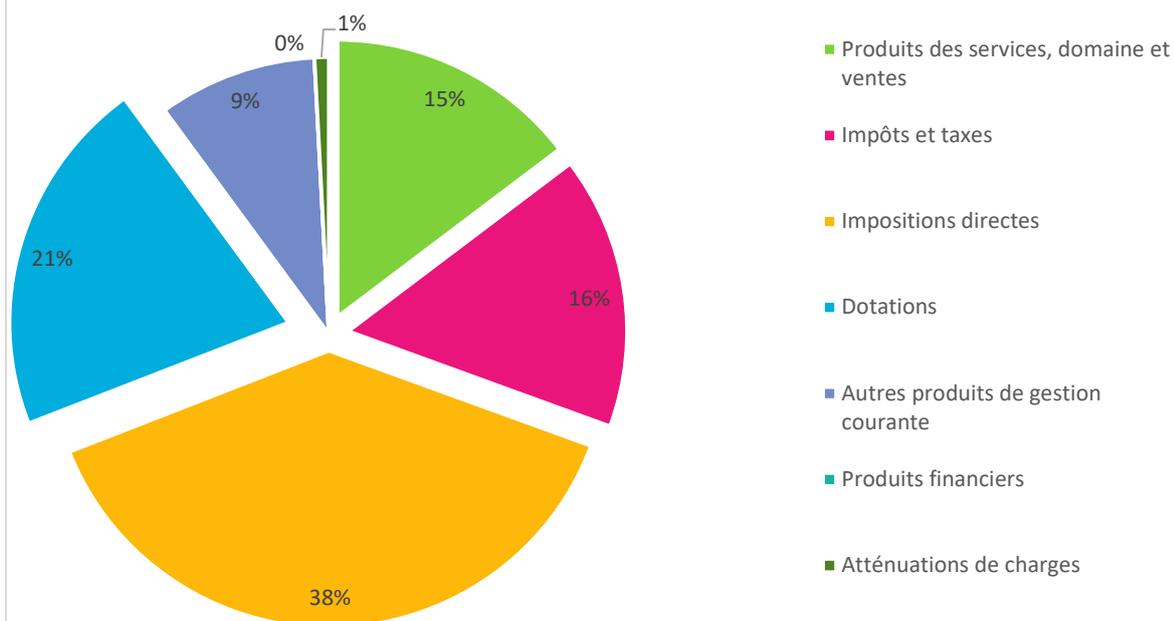
Cf supra – Etat du personnel

Les charges de gestion courante regroupent les indemnités aux élus, les subventions, la contribution au SIVOS, l'aide aux loyers ...

Les charges financières sont prévues à hauteur de 52 631 €. Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette ainsi que les intérêts de la ligne de trésorerie.

Virement à l'investissement : 353 479 € sont dégagées pour financer les opérations d'investissement (autofinancement + amortissement de la participation au centre d'incendie et de secours - 3 437€ par an sur 10 ans).

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 371 954 €



	Budget 2023	Budget 2024	Proposition 2025
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	336 095.00	344 292.00	347 700.00
<b>73 - Impôts et taxes</b>	1 215 809.00	352 773.00	377 773.00
<b>731- Impositions directes</b>		901 089.00	912 331.00
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	521 741.00	499 097.00	496 515.00
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	132 500.00	220 326.00	218 095.00
<b>76 - Produits financiers</b>		30.00	40.00
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	52 761.00	500.00	0.00
<b>013 - Atténuations de charges</b>	12 000.00	15 000.00	19 500.00
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	49 588.00	140 076.00	0.00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 320 494.00</b>	<b>2 473 183.00</b>	<b>2 371 954.00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	146 600.00	150 000.00	0.00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 467 094.00</b>	<b>2 623 183.00</b>	<b>2 371 954.00</b>

Les produits des services regroupent les redevances d'occupation du domaine public, les droits de stationnement, la mise à disposition du trinquet, les recettes de la Prison des Evêques, les mises à dispositions aux budgets annexes, et les remboursements de frais de chauffage... A noter que les redevances du Camping municipal sont portées sur un Budget annexe.

Les impôts regroupent le produit prévisionnel des taxes foncières (718 820 €), la taxe d'habitation sur les locaux autres que résidences principales (92 167€) l'attribution de compensation versée par la CAPB (326 605 €), la taxe sur la consommation finale d'électricité...

Le Budget est proposé à taux fiscaux constants. Les recettes issues des taxes locales augmentent en raison de l'actualisation des bases (+1.7%). La majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (20%) et dégage un produit fiscal supplémentaire de 16 835€.

Ce budget intègre au chapitre 74 une DGF s'élevant à 430 000€ (valeur estimée car non notifiée à ce jour). La dotation de l'Etat pour les frais du dispositif de titres sécurisés est estimée à 21 500€.

Les autres produits de gestion courante sont composés pour l'essentiel du revenu des immeubles. Sont également prévus en recettes les excédents N-1 des budgets annexes du camping (45 921€) et du village-vacances (17 176€).

Les atténuations de charges pour 19 500 € comprennent les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux situations d'indisponibilité physique ou de détachement.

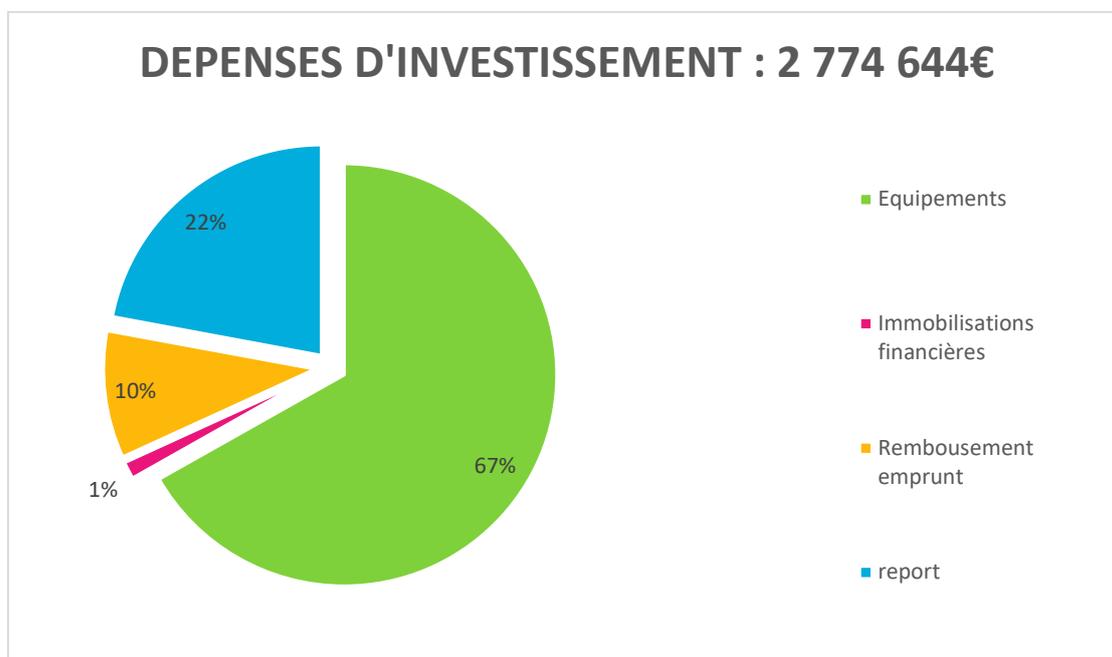
## L'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites financières (emprunts, FCTVA, affectation résultats N-1), et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

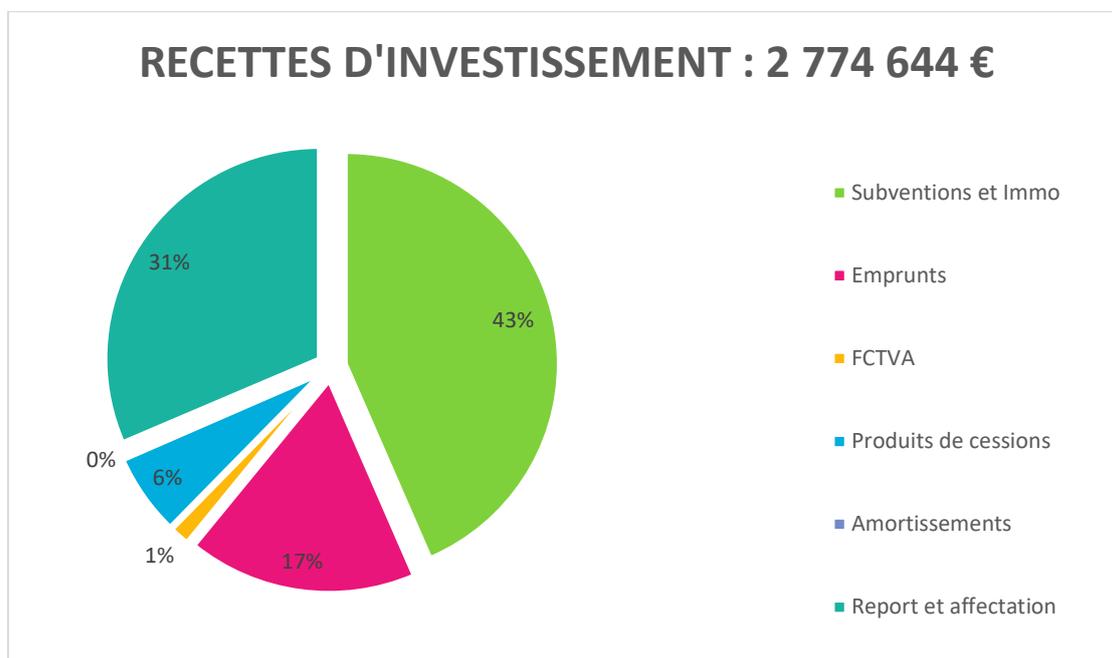


L'encours de la dette au 01/01/2024 est de 1 676 062.39 €.

Les opérations d'équipement prévus en 2025 consistent en :

Opération	Intitulé Opération	Objet	Estimatif TTC
125	Bâtiments communaux	Végétalisation jardin Ecole	10 000.00 €
		réfection appartement 55 rue de la Citadelle	10 000.00 €
		Rénovation bâtiment aire de CC du fronton	150 000.00 €
		Extension 39 rue de la Citadelle	25 000.00 €
		Réfection toiture Corps de garde	10 000.00 €
		55 rue de la Citadelle - Réfection peinture volets	5 000.00 €
		Peinture extérieure Cité Administrative	5 000.00 €
		Ecole Garderie - réfection sol parquet flottant et carrelage des sanitaires	5 000.00 €
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>220 000.00 €</b>
156	Acquisition matériel	Microfolie	50 000.00 €
		Panneaux : Citadelle, cimetière, déjection canine	20 000.00 €
		Jeux jardin public	10 000.00 €
		Signalisation routière	15 000.00 €
		Illumination de Noël	10 000.00 €
		Bâche du podium	10 000.00 €
		Achat machine à tracer les lignes	1 000.00 €
		Débroussailleuse	1 000.00 €
		Electroportatif	2 000.00 €
		Agenda 30	12 500.00 €
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>131 500.00 €</b>
164	Réserves foncières	Acquisition terrain jouxtant Plaine des Sports	<b>3 750.00 €</b>
197	Voirie	Requalification Avenue Renaud – suite et fin	202 000.00 €
		Création trottoir Porte de Cize	5 000.00 €
		Sécurisation intersection Route de St Michel	10 000.00 €
		Sécurisation piétonne route de Çaro	3 000.00 €
		Taillapalde - Lisse sécurité	3 000.00 €
		Places de parking - chemin de Salicarte	5 000.00 €
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>228 000.00 €</b>
222	Aménagements espaces publics	Parking Sainte Eulalie	150 000.00 €
		Végétalisation entrée ville et rond-point	15 000.00 €
		Pont de la manutention	
		Burubeltza	5 000.00 €
		Habillage mur escalier des écoliers	1 000.00 €

		Couverture Kiosque du square Basse-Navarre	20 000.00 €
		Agrès de sport	2 000.00 €
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>193 000.00 €</b>
248	Réhabilitation équipements sportifs	Chaudière Jai Alai	40 000.00 €
		Plaine des Sports - création terrain stabilisé	30 000.00 €
		Démoussage toiture Jai Alai	20 000.00 €
		Peinture Main courante terrain Jai Alai	1 000.00 €
		Mise en led terrain annexe	20 000.00 €
		Dalle chapiteau	6 000.00 €
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>117 000.00 €</b>
255	Aménagement Place Charles de Gaulle	Solde Place Charles de Gaulle	<b>930 000.00 €</b>
256	Réfection Eglise	Eglise – acompte sur maîtrise d'œuvre	<b>30 000.00 €</b>
<b>TOTAL OPERATIONS EQUIPEMENT</b>			<b>1 853 250.00 €</b>



Sont budgétisés la vente de l'ancien presbytère (50 000€) et le rachat de Merkata (120 000 €)

Est proposée la souscription d'un emprunt pour financer les opérations d'équipement (montant plafond : 481 917€)

## Les taxes locales

Il est proposé de voter les taux constants comme suit :

	Base notifiée 2025	Taux proposé	Produit attendu
<i>Taxe foncière bâti</i>	2 476 000	28,80	713 088
<i>Taxe foncière non bâti</i>	15 700	36,51	5 732
<i>Taxe d'habitation</i>	544 400	16,93	92 167
<i>+ majoration 20% TH sur RS</i>			16 835

## Les budgets annexes

Pour la gestion de certains services, la Commune de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT a mis en place des budgets annexes.

Budget	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Encours de la dette
Régie du Train	50 000	87 761	0
Camping municipal	145 920.00	20 417	0
Village-vacances	42 176.00	146.00	0

*L'investissement de la régie du Train consiste en l'équilibre de l'amortissement du matériel.*

*L'investissement du Camping municipal consiste en des aménagements divers (abri, mobilier...).*